



1203273902

**DATE DEPOT :** 2012-03-29

**NUMERO DE DEPOT :** 2012R032683

**N° GESTION :** 2005B01598

**N° SIREN :** 480307131

**DENOMINATION :** BDO FRANCE - Léger et associés

**ADRESSE :** 113 rue de l Université 75007 Paris

**DATE D'ACTE :** 2011/09/15

**TYPE D'ACTE :** ACTE SOUS SEING PRIVE

**NATURE D'ACTE :** CESSION DE PARTS

## ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

### Entre les soussignés :

La société « **BDO France** », société par actions simplifiée dont le siège social est situé 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par Monsieur Vincent Baillot, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après désigné « le Cédant »

De première part,

ET :

Monsieur **Eric André Joseph PICARLE**, né à Paris (75012) le 23 janvier 1978, de nationalité française, demeurant 4 rue de Turin à Paris (75008), marié sous le régime de la séparation de biens avec Anne-Cécile HENRY- BIABAUD, née le 23 janvier 1979 à Paris (14eme), depuis le 27/08/2005 selon contrat reçu le 29 juillet 2005 par Maître Bernard CARVAIS.

Monsieur **Fabrice CHAFFOIS**, né le 08/08/1955 à St Germain en laye (78), de nationalité française, demeurant 25 quai des grands augustins 75006 Paris, marié sous le régime de la séparation de biens, en cours de procédure de divorce.

Ci-après désignées « les Cessionnaires »

De seconde part,

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT

Le 19/03/2012 Bordereau n°2012/423 Case n°3

Ext 5340

Enregistrement : 25 €

Pénalités: 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agence des impôts

Claire TIFFENEAU  
Agent Administratif Principal  
des Finances Publiques

SP  
he  
I

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

La société BDO FRANCE - Léger & Associés est une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 307 131 depuis le 27 janvier 2005.

Son capital social s'élève à 50.000 €, divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

**CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ORIGINE DE PROPRIETE**

Les parts que la société BDO FRANCE possède dans cette société résultent des acquisitions de parts sociales qu'elle a effectuées ou des apports qu'elle a reçus au cours de la vie sociale.

**DECLARATIONS**

· La société BDO France, représentée par Monsieur Vincent BAILLOT, déclare :

- Qu'elle est une société de forme commerciale régie par la loi, les règlements et ses statuts,
- Qu'elle a son siège social 113 rue de l'Université 75007 Paris,
- Qu'elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500 492 004,
- Que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements ou de tous droits quelconques.

· Les cessionnaires déclarent :

- Qu'ils sont de nationalité française,
- Qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des changes,
- Qu'ils disposent de la pleine capacité d'aliéner,

· Monsieur Eric PICARLE déclare en outre :

- Que la part à l'acquisition de laquelle il procède l'est au moyen de fonds propres.

· Monsieur Fabrice CHAFFOIS déclare en outre :

- Que la part à l'acquisition de laquelle il procède l'est au moyen de fonds propres.

**CESSION**

Le CEDANT cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux CESSIONNAIRES qui acceptent, 2 (deux) parts sociales lui appartenant dans la SARL BDO FRANCE - Léger et Associés, soit :

af

↓  
lu

. à Eric PICARLE : 1 (une) part  
. à Fabrice CHAFFOIS : 1 (une) part.

Les CESSIONNAIRES seront propriétaires des parts sociales cédées à compter de ce jour, et auront seuls droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts sociales ; ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

### PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 129,04 € (cent vingt neuf euros et quatre cents), soit 64,52 € la part et par cessionnaire, que le Cédant reconnaît avoir reçu ce jour des Cessionnaires, par inscription au crédit sur son compte courant, ce dont il leur consent bonne et valable quittance sans aucune réserve.

Dont quittance

### AGREMENT

Conformément à l'article 9 des statuts, la présente cession a fait l'objet d'un agrément des associés par délibération en date du 11 juillet 2011.

### DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant atteste que les parts sociales, objet de la présente cession, représentent un apport en numéraire et que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

### SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

### FORMALITES - POUVOIRS

Après enregistrement et signification à la société, la présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires originaux au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

J de

**FRAIS**

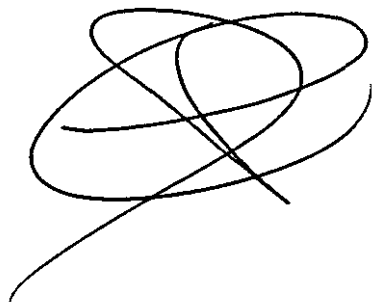
Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris

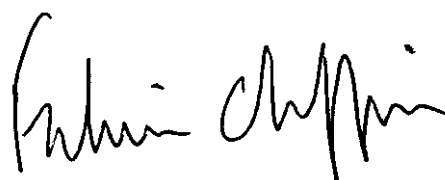
Le 15 septembre 2011

*en 6 exemplaires (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement, deux pour le greffe, un pour le siège social)*

Eric PICARLE  
Cessionnaire



Fabrice CHAFFOIS  
Cessionnaire



BDO France  
Cédante  
Représentée par Vincent Baillet